

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

1^{er} juillet 2024

Affichée le :

1^{er} juillet 2024

Nombre de conseillers

municipaux :

En exercice : 20

Présents : 13

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 4

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Christian LABARUSSIAS, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY.

Absents non excusés :

M. Charles ALBER, Mme Anne MAIRE, M. Antoine PETIT.

M. Christophe JANIN est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.33

Réhabilitation des locaux de la mairie et du bâtiment sis 2 Place de l'Hôtel de Ville. Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 juillet 2024**

Publiée le 10 juillet 2024

Monsieur le Maire explique qu'une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation des locaux de la mairie et du bâtiment sis 2 Place de l'Hôtel de Ville.

Il présente les comptes-rendus de la commission d'appel d'offres et des MAPA réunie le 20 juin 2024 pour l'ouverture des offres et le 8 juillet 2024 pour procéder au choix de l'entreprise suite à l'analyse des offres.

Il explique que les offres ont été classées et notées en fonction des critères d'attribution suivants :

- Critère 1 : prix des prestations : coefficient 0.40
- Critère 2 : valeur technique : coefficient 0.60

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le choix de la commission d'appel d'offres et des MAPA.

Le conseil municipal,

Vu le rapport d'analyses des offres et le classement des entreprises,

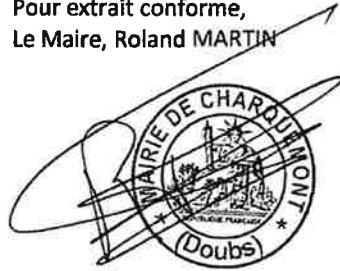
REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2024

Application agréée E.legalite.com

Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et des MAPA réunie le 8 juillet 2024 de retenir AACT+ 25000 BESANCON, candidat le mieux classé, et domicilié 3 Chemin Ecoles de Tilleroyes 25000 BESANCON pour assurer cette mission de maîtrise d'œuvre,

Décide à l'unanimité de confier la mission de maîtrise d'œuvre à AACT+ au taux d'honoraires de 10.80 %, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toute pièce s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20240708-2024_33-DE

COMMUNE DE
CHARQUEMONT

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
1^{er} juillet 2024

Affichée le :
1^{er} juillet 2024

Nombre de conseillers
municipaux :
En exercice : 20
Présents : 13
Absents : 7
Ayant donné pouvoir : 4

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.
M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS,
Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN,
conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Christian LABARUSSIAS, Mme
Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther
PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY.

Absents non excusés :

M. Charles ALBER, Mme Anne MAIRE, M. Antoine PETIT.

M. Christophe JANIN est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.34
Bilan de concertation et arrêt des ZAE nR

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 juillet 2024**

Publiée le 10 juillet 2024

Le Maire indique au Conseil municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de concertation avec le public et délibérer sur l'arrêt des ZAE nR avant transmission au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans le Doubs.

Par délibération n°2023-69 du 11 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le principe de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune et a décidé d'augmenter le délai de réalisation.

REÇU EN PREFECTURE
Le 18/07/2024
Application agréée E-legalite.com

La commune a été accompagnée par le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger via un atelier de concertation pour définir les zonages. La commune a également fait le choix de déléguer la saisie des ZAER au PNR du Doubs Horloger. Celui-ci s'est également chargé de la consultation des gestionnaires d'espaces naturels pour optimiser les consultations et faciliter le travail.

Compte tenu de ce délai très bref, et conformément à la Loi, la commune a procédé à l'organisation d'une concertation au public du 11 au 28 juin 2024 sous le format suivant :

- Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 11 au 28 juin et un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe :

- 1 personne a émis des observations sur le registre

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR), ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnés ci-après :

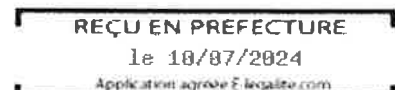
Types d'énergies	Propositions
Bois énergie	La commune est favorable au développement de la biomasse. Toute la commune est en ZAER biomasse
Solaire, photovoltaïque et thermique	La commune est favorable au développement de l'énergie solaire en toiture sur les bâtiments publics et privés La commune propose de mettre le territoire en entier pour le solaire thermique et photovoltaïque
Photovoltaïque au sol	La commune a identifié quelques terrains et bâtiments communaux susceptibles d'installer des panneaux solaires
Agrivoltaïsme – PV au sol sur des terrains agricoles	La commune ne souhaite pas mettre de ZAER
Photovoltaïque en ombrière sur les parkings	La commune a identifié quelques emplacements susceptibles d'installer du photovoltaïque en ombrière sur les parkings
Hydro-électricité	La commune n'est pas concernée
Méthanisation	Méthanisation simple en auto-consommation possible
Géothermie	La commune propose de mettre le territoire en entier en ZAER afin de favoriser les projets individuels et collectifs au cas par cas
Eolien	La commune ne souhaite pas mettre de ZAER en éolien

Le conseil municipal charge le Maire de notifier la présente délibération :

- A la Préfecture du Doubs,
- A la Communauté de Communes du Pays de Maiche,
- Au Parc Naturel Régional du Doubs Horloger



Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
1^{er} juillet 2024

Affichée le :
1^{er} juillet 2024

Nombre de conseillers
municipaux :
En exercice : 20
Présents : 13
Absents : 7
Ayant donné pouvoir : 4

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.
M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS,
Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN,
conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Christian LABARUSSIAS, Mme
Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther
PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY.

Absents non excusés :

M. Charles ALBER, Mme Anne MAIRE, M. Antoine PETIT.

M. Christophe JANIN est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.35

Adoption des lignes directrices de gestion

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 juillet 2024**

Publiée le 10 juillet 2024

Monsieur le Maire expose que l'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste à **l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir les lignes directrices de gestion (LDG).**

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la collectivité visent à :

↳ déterminer la **stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines** (gestion prévisionnelle).

↳ fixer des **orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**, les CAP n'examinant plus les décisions en matière d'avancement à compter du 1^{er} janvier 2021.

↳ favoriser en matière de recrutement, **l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers**, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les LDG constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-025-212501274-20240708-2024_35-DE

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique de ressources humaines et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les Lignes Directrices de Gestion s'adressent à tous les agents.

Un projet de LDG pour la Commune de Charquemont et pour une durée de 6 ans, a été soumis pour avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion, qui a rendu un avis favorable à l'unanimité en date du 4 juin 2024.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de LDG pour la Commune de Charquemont,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 juin 2024,
Valide à l'unanimité les LDG de la Commune de Charquemont pour une durée de 6 ans, soit du 8 juillet 2024 au 7 juillet 2030.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-925-212501274-20240708-2024_35-DE

COMMUNE DE
CHARQUEMONT

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
1^{er} juillet 2024

Affichée le :
1^{er} juillet 2024

Nombre de conseillers
municipaux :
En exercice : 20
Présents : 13
Absents : 7
Ayant donné pouvoir : 4

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.
M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS,
Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN,
conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Christian LABARUSSIAS, Mme
Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther
PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY.

Absents non excusés :

M. Charles ALBER, Mme Anne MAIRE, M. Antoine PETIT.

M. Christophe JANIN est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.36

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grades

*Délibération certifiée
exécutoire*

*Télétransmise en Préfecture
Le 10 juillet 2024*

Publiée le 10 juillet 2024

Monsieur le Maire expose que plusieurs agents peuvent prétendre, de par leur ancienneté, à un avancement de grades.

Considérant qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade,

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade ; que si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, le chiffre obtenu est arrondi à l'entier supérieur,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Technique en date du 4 juin 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

Grades d'accès	Ratios (en %)
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	50
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100

Pour extrait conforme,
le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2024

Application agréée E.legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
1^{er} juillet 2024

Affichée le :
1^{er} juillet 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 20
Présents : 13
Absents : 7
Ayant donné pouvoir : 4

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.
M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS,
Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN,
conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Christian LABARUSSIAS, Mme
Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther
PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY.

Absents non excusés :

M. Charles ALBER, Mme Anne MAIRE, M. Antoine PETIT.

M. Christophe JANIN est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.37

Délibération portant créations et suppressions d'emplois

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 juillet 2024**

Publiée le 10 juillet 2024

Au vu des avancements de grades de deux agents et de la modification sensible de l'annualisation de deux agents (1 ATSEM et 1 agent d'entretien),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1^{er} septembre 2024,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial,

Considérant que la délibération doit préciser les grades correspondants aux emplois créés,

REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-025-212501274-20240708-2024_37-DE

1- Considérant les possibilités d'avancements de grades de deux agents,

Vu la délibération du conseil municipal du 8 juillet 2024 portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grades 2024 et l'avis préalable favorable du Comité social territorial en date du 4 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la création d'1 emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe de 28.23/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Emploi : ATSEM principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- la suppression d'1 emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe de 28.23/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Emploi : ATSEM principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 5

- nouvel effectif : 4

- la création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Emploi : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- la suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Emploi : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

2- Considérant les nécessités de services et les nouvelles annualisations pour la période scolaire 2024-2025,

Le Maire propose au conseil municipal :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique à 21/35^{ème}
- La création d'un emploi d'adjoint technique à 24,63/35^{ème}

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique à 22/35^{ème}
- La création d'un emploi d'adjoint technique à 22.37/35^{ème}

- La suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 14.09/35^{ème}
- La création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 15.18/35^{ème}

- Et de modifier en conséquence le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE

le 10/07/2024

Application agréée E.legalite.com

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide les suppressions et créations de postes ci-mentionnées,
- Valide les modifications à apporter au tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2024,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2024

Application agréée E.legalite.com

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

1^{er} juillet 2024

Affichée le :

1^{er} juillet 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 20

Présents : 13

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 4

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Christian LABARUSSIAS, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY.

Absents non excusés :

M. Charles ALBER, Mme Anne MAIRE, M. Antoine PETIT.

M. Christophe JANIN est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.38

Tableau des emplois au 1^{er} septembre 2024

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 juillet 2024**

Publiée le 10 juillet 2024

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant les avancements de grades en cours et les nouvelles annualisations, le Maire propose à l'assemblée de faire le point sur le nombre d'emplois par services à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la mise à jour au 1^{er} septembre 2024 du tableau des emplois de la Commune de Charquemont par filière, suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2024

Application agréée f.legalite.com

99_DE-025-212501274-20240708-2024_38-DE

Filière administrative

Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail / semaine	Effectif
Attaché territorial	A	35/35	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	35/35	1
Adjoint administratif	C	35/35	2

Filière technique

Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail / semaine	Effectif
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35/35	1
Adjoint technique	C	35/35	3
		22.37/35	1
		24.63/35	1
		10/35	1

Filière sociale

Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail / semaine	Effectif
ATSEM Agent spec. Ppal 1ère classe école maternelle	C	28.23/35	1
ATSEM Agent spec. Ppal 2ème classe école maternelle	C	32.32/35	1
		30.80/35	1
		22.29/35	1
		15.18/35	1

Filière police

Cadre d'emploi	Temps de travail / semaine	Effectif
Brigadier chef principal	22/35	1

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2024

Application agréée E.legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

1^{er} juillet 2024

Affichée le :

1^{er} juillet 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 20

Présents : 13

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 4

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Christian LABARUSSIAS, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY.

Absents non excusés :

M. Charles ALBER, Mme Anne MAIRE, M. Antoine PETIT.

M. Christophe JANIN est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.39

Création d'un emploi en contrat d'apprentissage

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 juillet 2024**

Publiée le 10 juillet 2024

Monsieur le Maire présente la demande de contrat d'apprentissage dans le cadre d'un bac aménagement paysager, pour la période du 26 août 2024 au 4 juillet 2025.

Cet apprentissage est envisagé au service technique.

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour le service accueillant, le Comité Social Territorial a été consulté. Celui-ci a rendu un avis favorable le 2 juillet 2024 pour l'accueil d'un apprenti dans notre collectivité.

Le conseil municipal, avec 15 voix pour, M. BOBILLIER ne prenant pas part au vote :

- Décide de recourir à un contrat d'apprentissage dès la rentrée scolaire 2024-2025 géré par les services techniques de la Ville pour une durée de 1 an.
- Valide les conditions financières de cet apprentissage.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2024

Application agréée E.legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

1^{er} juillet 2024

Affichée le :

1^{er} juillet 2024

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 20

Présents : 13

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 4

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODZIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Christian LABARUSSIAS, Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, Mme Esther PETIT qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY.

Absents non excusés :

M. Charles ALBER, Mme Anne MAIRE, M. Antoine PETIT.

M. Christophe JANIN est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.40

Acquisition d'un véhicule pour le service technique

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat d'un véhicule Berlingo à Quartz Automobiles 25120 MAICHE pour un montant de 11 635.26 € HT, frais d'immatriculation, carte grise, redevance et taxe incluses.

Cette dépense est inscrite au budget 2024 à l'opération 70, article 2182.

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 juillet 2024**

Publiée le 10 juillet 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/07/2024

Application agréée E.legalite.com